

SUZANNE PETERKA

# Grâce à son affiliation à l'ADREQ (CSD) – Montréal, un accomplissement personnel, professionnel et syndical

Famille d'accueil depuis mars 2007, Suzanne Peterka prend vite conscience que comme ressource elle est laissée à elle-même, sans soutien, sans accompagnement. Son travail n'est ni reconnu ni apprécié et surtout elle craint les abus de pouvoir de la part des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux et de leurs intervenants qui, sans le moindre préavis, pouvaient lui retirer la garde des enfants dont elle a la charge.

## Une impasse

Après quelques mois, elle apprend l'existence de la Fédération des familles d'accueil du Québec (FFAQ), un organisme qui, depuis 1974, regroupait les associations régionales de familles d'accueil se donnant comme objectif de les représenter, de défendre et de promouvoir leurs intérêts. Mais c'est une autre déconvenue, elle réalise que la FFAQ n'est ni plus ni moins qu'un club social qui organise des activi-

tés - une visite à la cabane à sucre, le party de Noël – sans vraiment dispenser de services aux familles d'accueil, ni faire des représentations en leur nom. Encore moins de générer une vie associative.

« Les familles d'accueil n'étaient pas consultées. Tout se décidait au conseil d'administration de la FFAQ, chaque association régionale y avait un délégué, lui seul était au courant de ce qui se passait, mais lié par une clause de confidentialité, il ne transmettait aucune information aux membres » souligne-t-elle.

En mai 2009, après six années de luttes et de mobilisations menées par la CSD et d'autres centrales syndicales, le projet de loi 49, sur la représentation des ressources<sup>1</sup> est déposé à l'Assemblée nationale. Suzanne Peterka suit assidûment les audiences publiques de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi, qui donne aux ressources le droit de se regrouper et de négocier collectivement leurs conditions de travail. Elle est emballée, mais se pose de nombreuses questions.

Peu après, la FFAQ convoque les représentants des associations régionales pour une réunion d'information, mais elle est incapable d'expliquer aux ressources les changements que la loi allait apporter. Désabusés de constater que la FFAQ<sup>2</sup> ne défendait que ses propres intérêts au détriment de ceux des ressources, de leur mieux être, les membres de plusieurs associations décident, au lendemain de l'adoption de la loi, de quitter la fédération et de contacter les organisations syndicales.

## Toute une différence

Le choix de la CSD s'impose très vite, son expertise, les valeurs humanistes qu'elle porte ont fait la différence. « On a quitté une association à caractère social, qui préférait collaborer avec le gouvernement plutôt que d'appuyer nos revendications pour une organisation qui nous écoutait, nous donnait le droit de parole, le droit de regard sur ce qui se passait dans nos familles d'accueil, le droit de gérer notre travail

1. Il s'agit de la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives*.

2. Avec l'adoption du projet de loi, la FFAQ est devenue la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ), elle devenait officiellement une association de ressources autorisée à négocier une entente collective avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

comme nous le voulions », explique-t-elle.

Le fonctionnement démocratique de la Centrale, la création d'associations démocratiques de ressources à l'enfance, l'ouverture à la discussion, au dialogue ont aussi été déterminants quant aux réticences de certaines familles d'accueil à une affiliation à une centrale syndicale.

## **On a quitté une association à caractère social, qui préférait collaborer avec le gouvernement plutôt que d'appuyer nos revendications pour une organisation qui nous écoutait, nous donnait le droit de parole, le droit de regard sur ce qui se passait dans nos familles d'accueil**

Sur le plan professionnel, Suzanne Peterka dispose maintenant de tout un coffre à outils que la CSD et les ressources ont développé ensemble, elle jouit d'une grande autonomie et d'un réel contrôle sur la façon d'exercer son mandat et ses responsabilités auprès des jeunes dont elle a la charge sans oublier qu'elle est maintenant mieux rémunérée et bénéficie aussi de leviers qui lui assurent un meilleur rapport de force vis-à-vis les établissements et les intervenants, ce qui tranche avec le droit de vie et de mort que les intervenants avaient auparavant sur les ressources.

« Ça change bien des choses, ça oblige les intervenants à nous respecter, à tenir compte de notre agenda, de nos disponibilités, en bout de ligne, la décision revient aux familles d'accueil, c'est à nous d'assumer nos responsabilités », souligne-t-elle.

Sur le plan syndical, elle ne cache pas sa fierté d'être membre d'une centrale syndicale qui a des valeurs qui correspondent aux siennes et au sein de laquelle elle a réussi à prendre sa place. « Avant d'être à la CSD, je ne participais pas aux discussions, tout était décidé d'avance, mais depuis que je suis à la Centrale, j'ai appris à exercer mon droit de parole,

je m'exprime ouvertement quelle que soit l'instance, je suis capable d'argumenter et je sais que ce que je dis sera pris en considération. Les échanges avec les autres membres se font toujours dans le respect. »

Personne effacée, se tenant à l'arrière-plan, Suzanne Peterka ne craint plus aujourd'hui d'occuper l'avant-scène. Son cheminement professionnel

et syndical a été pour elle une source d'enrichissement, d'accomplissement, il l'a fait évoluer sur le plan personnel. « Tout le chemin que j'ai parcouru, tout ce que j'ai appris, vécu depuis que je milite à la CSD, tout ça a aussi bénéficié à tous les jeunes que j'ai accueillis », confie-t-elle. L'intensité de son engagement envers eux, son souci constant de leur bien-être n'ont d'égal que la fierté

qu'elle éprouve d'avoir pu, pour la majorité d'entre eux, faire toute une différence en leur ouvrant son cœur comme les portes de sa maison.

À ceux et celles qui souhaiteraient devenir famille d'accueil, mais qui hésitent, craignant ne pas être à la hauteur de la tâche et de ses défis, elle livre le message suivant : « j'ai changé, je me suis accomplie, réalisée sur le plan professionnel et personnel, je l'ai fait grâce à mon affiliation à la CSD et si je l'ai fait, d'autres aussi peuvent le faire. »



**SUZANNE  
PETERKA**